



Pouvez - vous me communiquer une association de défense des copropriétaires ?

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 7 juin 2018

J'ai consulté votre brochure *tabagisme passif* : savoir se protéger dans son lieu d'habitation .

Pouvez vous m'indiquer le nom d'une association qui défende les droits des copropriétaires ?

Réponse :

Il existe plusieurs associations de défense des copropriétaires. Notre mission ne nous permet pas de recommander plus spécifiquement l'une ou l'autre de ces associations.

Un certain nombre d'associations représentent en effet les copropriétaires. [La Chambre Nationale des Propriétaires](#) association à but non lucratif, en tant qu'institution très ancienne devrait pouvoir vous guider dans vos recherches.

D'autres associations existent également comme par exemple, l'association des responsables de copropriétés ([ARC](#)) qui est une association de copropriétaires au service des copropriétaires ou encore l'association d'aide aux propriétaires ([AAPC FRANCE](#)).

Bien souvent pour bénéficier de leurs conseils, l'adhésion reste la première formalité.

Autres associations répertoriées :

- [l'AF copro](#) est une association à but non lucratif spécialisée dans le monde de la copropriété.
- Association nationale de la copropriété et des copropriétaires ([ANCC](#))